

**DÉCISION DU MAIRE PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR TOUTE
DÉCISION CONCERNANT LA PRÉPARATION, LA PASSATION, L'EXÉCUTION ET LE
RÈGLEMENT DES MARCHES ET DES ACCORDS-CADRES PASSÉS SELON UNE
PROCÉDURE ADAPTÉE**

« MAPA 012 MARCHÉ D'ACQUISITION DE MATÉRIELS INFORMATIQUES »

2022 - D - 212

Monsieur le Maire ;

- **VU** le Code général des collectivités territoriales dont notamment les articles L. 2122-22, alinéa 4 et L. 2122-23 relatifs aux attributions exercées au nom de la Commune ;
- **VU** le Code de la commande publique ;
- **VU** la délibération n° 20.1.2 du Conseil municipal portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire en date du 9 juillet 2021 ;
- **VU** la décision n° 2021-D-83 en date du 18 novembre 2021 autorisant la signature du marché d'acquisition de matériels informatiques avec la Société ATLANTIS MICRO D.T.C. pour les lots 1 (Acquisition et livraison d'ordinateurs de Bureau et Portables) et 2 (Acquisition et livraison d'équipements numériques éducatifs) pour des montants maximums annuels respectifs de 50 000 euros H.T. et 20 000 euros H.T.
- **CONSIDÉRANT** que le montant maximum annuel du lot 2 n'est plus suffisant au regard des besoins de la Collectivité,
- **CONSIDÉRANT** la nécessité d'augmenter le montant maximum annuel de ce lot à 23 000 euros H.T.
- **CONSIDÉRANT** que pour prendre en compte cette modification, un avenant n°1 au lot 2 doit être conclu entre la Ville et le titulaire de ce marché,
- **CONSIDÉRANT** que la Société ATLANTIS MICRO D.T.C. a accepté la signature de cet avenant,

DECIDE

Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER l'avenant n°1 au lot 2 avec la Société ATLANTIS MICRO D.T.C. située 45 Ter rue du Général de Gaulle à 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

Article 2 : PRECISE que le nouveau montant maximum annuel du lot 2 est de 23 000 euros H.T.

Article 3 : DIT que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Article 4 : Dit que la dépense résultant de la présente décision sera imputée au budget de l'exercice considéré.

Fait à Villeneuve Saint Georges, le 27/10/2022

Le Maire,




Philippe GAUDIN